

ROLLE La Municipalité a décidé d'ordonner l'évacuation d'ici au 14 janvier de locaux jugés trop dangereux. La propriétaire veut se mettre aux normes.

Bâtiment vétuste, expulsion programmée

LAURENT MOREL

lmorel@lacote.ch

La surprise était de taille samedi pour les artisans et autres locataires installés entre la bretelle d'autoroute et l'A1, à la route de la Vallée. La police administrative rolloise a placardé devant les portes des avis d'évacuation. La Municipalité a en effet retiré le permis d'habiter des locaux plus aux normes de sécurité et jugés trop vétustes. La missive précise que si le bâtiment est encore occupé le 14 janvier, les occupants seront évacués.

Le problème ne date pas d'hier et il se résume surtout à un conflit entre l'Exécutif de la Perle du Léman et les propriétaires. Ces dernières, une veuve et sa fille, ont hérité de nombreuses propriétés sur La Côte à la suite du décès du père en février 2006. «Chaque bâtiment fait l'objet d'une visite de la commission de salubrité afin de vérifier s'il est aux normes, lance la municipale Françoise Tecon-Hebeisen, qui perd patience. Un permis d'habiter est ensuite habituellement délivré. A cet endroit, les ennuis se sont accumulés depuis plusieurs années. Cela a assez duré. Il faut évacuer. Il en va de notre responsabilité.»

Les locataires dans l'impasse

L'une des propriétaires ne se démonte pas pour autant. «Normalement, cela devrait désormais être bon, rassure celle qui est également présidente du Conseil d'administration de l'aérodrome de Prangins. On a commencé les travaux de mise aux normes cet après-midi (ndlr: jeudi). Cela a beaucoup traîné à cause d'un manque de communication, mais on a eu contact avec l'ECA (ndlr: Etablissement cantonal d'assurance) et



Un logement, une école de musique et différents artisans locaux occupent le bâtiment situé entre la bretelle d'autoroute et l'A1. AUDREY PIGUET ET SAMUEL FROMHOLD

Thomas Baeriswyl (ndlr: responsable de la police des constructions) et on va essayer de faire le maximum d'ici le 14 janvier.» L'ensemble des travaux ne sera toutefois pas terminé à ce moment-là. «On va tout faire pour que les locataires ne se fassent pas expulser», poursuit la propriétaire, qui explique qu'il y en a pour plusieurs centaines de milliers de francs. Thomas Baeriswyl est lui moins optimiste. «On a défini les travaux à entreprendre, mais la propriétaire ne se rend pas compte de l'ampleur de la tâche et ne pourra que parer au plus urgent. On a aussi besoin d'avoir des nouveaux plans car les dernières mises à l'enquête remontent au début des années 1970.»

«La situation est très désagréable pour nous, regrette Françoise Te-

con-Hebeisen. Il va falloir que tout le monde quitte les lieux jusqu'à ce qu'ils soient aux normes.» Les locataires ont pourtant tous signé des baux de 3 à 5 ans. Les sociétés, qui emploient plus d'une vingtaine d'employés au total, ont d'ores et déjà fait appel à leur protection juridique. «On est mal pris et on regrette surtout le manque de communication de la commune», souligne Bob van Meel, de Frédy Marine. «C'est un peu limite de nous prévenir un mois à l'avance, continue le constructeur naval. Nous n'avons aucune chance de trouver un autre lieu pour nos activités d'ici là.»

Arrivés en novembre 2011, alors que les bisbilles étaient déjà entamées, Vita Verdura livre des paniers du terroir dans la région

depuis la route de la Vallée. «La situation est surréaliste, livre l'administrateur de la jeune société Jean-Marc Imhof. La propriétaire, avec qui nous avons de bonnes relations, nous a prévenus qu'on allait subir quelques travaux, mais on ne s'en est pas trop préoccupé.» Le patron de Vita Verdura se retrouve dans une situation délicate:

«Avec d'autres, on fait partie des petites entreprises qui favorisent le tissu économique local. Nous ne rejetons la faute sur personne mais ce qui est sûr, c'est qu'on n'y est pour rien.»

Plusieurs ultimatums

L'ultimatum n'est pas le premier. La police des constructions



« A cet endroit, les ennuis se sont accumulés depuis plusieurs années. Cela a assez duré. »

FRANÇOISE TECON-HEBEISEN MUNICIPALE ROLLOISE

a effectué une première intervention début 2009 dans les anciens locaux de l'entreprise Chappuis, qui ont également abrité le Centre portugais. Les locaux des lusitaniens (225m²) sont d'ailleurs les seuls à ne pas avoir été reloués depuis. Les autres locaux sont occupés pour toutes sortes d'activités. Selon un recensement de l'ECA, une menuiserie, un atelier mécanique, une carrosserie, un atelier de poterie, une école de musique pour enfants, une surface administrative, un atelier de marbrerie et un logement se partagent les lieux.

«Nous ne sommes pas sûrs de connaître tous les locataires, précise la municipale. C'est pour cela que nous n'avons pas envoyé de courrier personnalisé. C'est dommage de devoir en arriver là car certains locaux n'ont peut-être pas besoin de beaucoup de travaux.» Des propos confirmés par Thomas Baeriswyl: «Les locataires ont certainement été induits en erreur par les propriétaires à qui on a exigé en février 2011 un dossier de mise en conformité des locaux.» Dossier qui n'est jamais arrivé dans les mains de la commune. Un ultime délai a alors été fixé au 15 décembre 2011, qui n'a rien donné de nouveau. «On s'est surtout rendu compte de la dangerosité des locaux lors de la visite de l'ECA sur place en septembre de cette année», regrette Françoise Tecon-Hebeisen.

Dans le même temps, la municipale assure avoir reçu en mai 2012 l'assurance de la part des propriétaires qu'ils allaient rompre les baux au 31 décembre. Ce qui n'a pas été fait. Les propriétaires auraient également fait recours contre une décision d'évacuer au 31 octobre. Un recours jugé irrecevable. ●